



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2022
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2600 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé jusqu'au 15 juillet 2022 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans sa résolution [2476 \(2019\)](#), par laquelle il avait créé le BINUH et m'avait prié de lui rendre compte tous les 120 jours de l'application de la résolution. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus depuis mon précédent rapport ([S/2022/117](#)) et fait le point sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance (objectif 1)

2. Les parties prenantes haïtiennes continuent d'être divisées politiquement sur les modalités d'un processus qui pourrait conduire au rétablissement, au moyen d'élections, d'institutions démocratiques pleinement opérationnelles, et ne parviennent toujours pas à conclure cet accord qu'elles recherchent désespérément pour établir ensemble une réforme constitutionnelle. Pour encourager le dialogue, le Premier Ministre, Ariel Henry, a continué de collaborer avec des groupes politiques, des syndicats, des associations du milieu des affaires et des acteurs de la société civile, mais les progrès sont limités, les parties prenantes n'étant pas prêtes à transiger sur les principaux sujets de discorde. Le 29 mars, dans une déclaration à la nation, le Premier Ministre a réaffirmé que la lutte contre l'insécurité, qui constituait la priorité absolue du Gouvernement, était un facteur clé pour la tenue d'élections crédibles. La gageure est de trouver une solution à la crise institutionnelle et de gouvernance du pays, dans ce climat délétère.

3. Le BINUH a organisé des rencontres informelles le 21 février et le 9 mars pour que les acteurs politiques aient un espace où ils peuvent échanger leurs points de vue afin de trouver ensemble le moyen de tenir des élections. Ces rencontres ont réuni des représentants des autorités nationales et certains signataires de l'accord politique du 11 septembre, participant à titre privé, des représentants de la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise (également appelée groupe de Montana), les signataires du Protocole d'entente nationale (PEN) et des représentants de la société civile et du secteur privé.



4. À la suite de ces rencontres, les acteurs politiques et les membres de la société civile haïtienne ont continué de se réunir et ont convenu, le 31 mars, de former un comité tripartite, composé de représentants du monde universitaire, d'organisations d'inspiration religieuse et du secteur privé. La tâche de ce comité est d'élargir le consensus en vue d'élections nationales. En mai, le comité avait lancé un processus de consultations à l'échelle du pays, axé sur cinq grands thèmes : la sécurité, les élections, la réforme constitutionnelle, les accords de gouvernance et les questions humanitaires. Le comité tripartite a consulté des interlocuteurs de divers secteurs du monde politique et de la société civile, notamment une coalition d'anciens parlementaires, des représentants du mouvement PetroCaribe Challenge, les signataires de l'accord de Montana, les autorités nationales, les 10 sénateurs siégeant et des partis politiques non alignés. De plus, plusieurs dizaines de groupes de responsable locaux, d'organisations de femmes, de syndicats, de partis politiques régionaux et d'autorités locales ont participé à des consultations en ligne organisées dans tout le pays. Le Premier Ministre a exprimé son soutien au comité tripartite et encouragé toutes les parties prenantes à collaborer avec lui.

5. Parallèlement, après des mois de tentatives, souvent infructueuses, le Premier Ministre a eu une série d'entretiens directs avec les dirigeants du groupe de Montana, qui ont débouché sur de nouvelles modalités pour la relance des négociations officielles. Cependant, de nombreux défis subsistent et il est trop tôt pour dire si ces discussions bilatérales porteront leurs fruits.

6. Le 31 mars, le BINUH a organisé un déjeuner avec des femmes haïtiennes pour parler des obstacles à la participation des femmes à la vie politique. Dans le prolongement de cette rencontre, le 7 avril, le BINUH a accueilli un symposium auquel a participé la Ministre à la condition féminine. Organisé conjointement avec plusieurs organisations de femmes, avec l'appui du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ce symposium est venu couronner une série de consultations qui se sont tenues dans tout le pays afin de recueillir des recommandations tenant compte des questions de genre, de sorte à faire face à la situation actuelle en matière de sécurité. L'importance de la police de proximité a été soulignée et on a suggéré que les principales institutions nationales s'associent à la société civile pour organiser une campagne contre la violence à l'échelle nationale. On s'est également élevé contre la corruption et le Gouvernement a été vivement invité à accélérer la mise en œuvre des réformes cruciales du secteur judiciaire.

7. Le 21 avril, lors d'une réunion virtuelle des partenaires internationaux d'Haïti organisée par la France, le Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes a indiqué que la lutte contre la criminalité et le renforcement de l'autorité de l'État dans tout le pays étaient des conditions essentielles à la tenue d'élections. Alors qu'il règne un climat d'incertitude quant à l'obtention d'un consensus solide sur la voie à suivre pour la tenue d'élections, le Premier Ministre n'a toujours pas nommé de nouveaux membres au Conseil électoral provisoire, une étape clé dans la mise en œuvre de l'accord politique du 11 septembre. Cependant, le 1^{er} juin, il a nommé un ordonnateur des dépenses du Conseil électoral provisoire, afin de faciliter le paiement des salaires du personnel électoral et la reprise par le Conseil de ses activités de base après des mois d'inactivité.

8. Sur le plan régional, le Premier Ministre et plusieurs membres du Cabinet ont participé à la trente-troisième réunion intersession des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'est tenue au Belize les 1^{er} et 2 mars. Un communiqué a été adopté exprimant les préoccupations concernant l'impasse politique prolongée, la crise humanitaire en cours et l'insécurité croissante en Haïti, ainsi que les répercussions pour la région de l'instabilité grandissante. À l'issue de la réunion, le Gouvernement a annoncé que la Banque de développement des Caraïbes

s'engageait à verser 45 millions de dollars au cours de la période 2022-2026 pour aider à la reconstruction après le tremblement de terre. Le 3 juin, avant de quitter Port-au-Prince pour participer au neuvième Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Los Angeles du 6 au 10 juin, le Premier Ministre a publiquement déclaré qu'il s'entretiendrait avec des partenaires des questions les plus urgentes concernant Haïti, comme la sécurité. De plus, il a demandé aux Haïtiens de se mobiliser autour d'un projet commun, pour l'intérêt du pays.

III. Lutte contre la violence (objectif 2)

9. L'escalade de la violence des bandes organisées, notamment les enlèvements et les meurtres violents dans l'agglomération de Port-au-Prince, ont continué, entretenant un profond sentiment d'inquiétude parmi la population. Les enlèvements et les homicides volontaires ne sont pas tous signalés, mais la Police nationale d'Haïti a tout de même enregistré 540 enlèvements entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2022 (soit une augmentation de 36,4 %), contre 396 au cours des cinq derniers mois de 2021, tandis que le nombre d'homicides volontaires a augmenté de 17 %, de 668 au cours des cinq derniers mois de 2021 à 782 au cours des cinq premiers mois de 2022. Ces chiffres ne cessent d'augmenter, atteignant des niveaux sans précédent. Rien qu'en mai, 198 enlèvements et 201 homicides ont été signalés, essentiellement dans le département de l'Ouest. Dans un des cas, deux bus remplis d'enfants ont été enlevés, le 24 mai. Dans trois cas, des membres du personnel des Nations Unies et des personnes de leur famille ont été enlevés ; et dans un autre, un membre du personnel recruté au niveau national a été tué dans des échanges de tirs entre bandes organisées.

10. La police nationale a relancé ses activités de proximité dans certains quartiers défavorisés de Port-au-Prince et, à partir de janvier, commencé des opérations quotidiennes à grande échelle fondées sur une meilleure collecte de renseignements. Ces mesures ont conduit à l'arrestation de centaines de membres de bandes organisées et d'individus soupçonnés d'être impliqués dans des enlèvements, et à la saisie de plusieurs centaines d'armes à feu et de preuves.

11. Les affrontements entre bandes organisées dans la partie nord de l'agglomération de Port-au-Prince se sont intensifiés et étendus aux quartiers adjacents vers la fin avril et début mai. Le 24 avril, de violents combats ont éclaté entre deux bandes rivales pour le contrôle de la Croix-des-Bouquets et de La Plaine de Cul-de-Sac, tandis que deux autres bandes se disputaient le contrôle de la commune de Cité Soleil. Ces affrontements, signe d'une nouvelle dynamique, montrent l'évolution des alliances entre bandes organisées. La police nationale a maintenu une présence forte dans les zones concernées par le déploiement d'unités spécialisées et mené des opérations de grande envergure pour rétablir l'ordre public. La violence nuit à l'activité commerciale et empêche la population de satisfaire ses besoins fondamentaux, ce qui cause une aggravation constante des atteintes aux droits humains, comme le recrutement de mineurs par des bandes armées. Environ 17 000 civils ont fui ces zones où sévissent les bandes organisées, devenant des personnes déplacées et entraînant la formation de nouveaux camps près de zones auxquelles les services de secours ont difficilement accès.

12. Les habitants du quartier de Martissant à Port-au-Prince et des communes de Croix-des-Bouquets, Tabarre et Delmas, où la criminalité et la violence restent les plus flagrantes, continuent de demander que le Gouvernement fasse preuve de fermeté contre les bandes organisées armées. Le mécontentement de la société civile, du secteur privé et des organisations d'opposition est entretenu par la persistance de la criminalité violente (enlèvements avec demande de rançon et homicides) et le blocage continu par les bandes criminelles de la route nationale n° 2 dans le quartier de

Martissant. Ces groupes ont organisé plusieurs manifestations au cours de la période considérée. Cela dit, le nombre total de troubles civils a diminué, la police nationale en enregistrant 390 entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, dont 349 qui ont donné lieu à des violences, contre 457 enregistrés au cours de la période précédente.

13. Pour améliorer les conditions de sécurité, le Premier Ministre s'est engagé publiquement à renforcer la police nationale et à accroître l'efficacité des opérations contre les bandes organisées en améliorant l'équilibre entre la prévention et la répression. Lors d'une cérémonie publique, le 14 avril, le Gouvernement a remis 16 nouveaux véhicules et 200 nouvelles motos à la police nationale afin d'augmenter sa capacité opérationnelle. Il a également débloqué des fonds supplémentaires pour des véhicules blindés, des armes et des munitions ainsi que du matériel de police. Des donateurs internationaux ont continué de soutenir la police nationale par la formation et la fourniture de matériel de lutte contre la criminalité. Ces derniers mois, la police a multiplié les points de contrôle et les patrouilles dans les rues et intensifié les opérations contre les bandes organisées.

14. Compte tenu des nombreux problèmes opérationnels et logistiques et du manque de ressources que connaît la police, le Premier Ministre a intensifié son appel à l'aide internationale pour renforcer la capacité opérationnelle de la force et améliorer les conditions de travail des membres de la police. Comme suite, le BINUH et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), sous la direction de ma représentante spéciale, ont tenu des consultations avec les chefs de la police nationale et assuré la coordination avec les parties prenantes externes pour définir les domaines prioritaires en vue du renforcement de la police. Ces mesures ont abouti à la création d'un « panier de fonds » multidonateurs destiné à renforcer la professionnalisation de la police et sa capacité à prévenir et à combattre la criminalité, à renforcer sa capacité de collecte de renseignements et à améliorer le principe de responsabilité et la gouvernance interne. L'accord régissant le projet de 28 millions de dollars a été signé en juin par le Premier Ministre, le Ministre de la justice et de la sécurité publique et le Ministre de la planification et de la coopération externe, ma représentative spéciale et le Directeur de pays du PNUD. Pour l'instant, un montant de 7,8 millions de dollars a été promis à l'appui du projet ; le PNUD contribuera 300 000 dollars. Une campagne de sensibilisation visant à récolter des fonds au titre du projet se poursuit grâce aux bons offices de ma représentante spéciale.

15. Le 4 mai, ma représentante spéciale a organisé un déjeuner de travail avec les chefs de la police nationale et des représentants de la société civile, notamment des membres du groupe de travail sur la sécurité, afin de parler des défis actuels en matière de sécurité et définir les domaines de collaboration possibles dans la lutte contre la violence des bandes organisées. Les participants ont souligné l'impact de la criminalité et de la violence sur tous les secteurs de la société haïtienne, en particulier sur les populations vivant dans les zones où sévissent les bandes organisées, où l'activité socioéconomique souffre du fait que les troubles à l'ordre public semblent plus importants. Au cours de cette session, des mesures concrètes à même d'aider la police nationale ont été examinées, y compris des initiatives visant à améliorer le moral des membres de la police et à mettre en place des réseaux locaux de partage de l'information.

16. Au cours de la période considérée, le groupe de travail interinstitutionnel sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réduction de la violence de proximité s'est réuni régulièrement dans les bureaux du BINUH, avec le soutien technique et logistique de plusieurs entités des Nations Unies et de partenaires multilatéraux et bilatéraux. De plus, ce groupe a organisé régulièrement des réunions et des séances de travail avec le coordonnateur national nommé par le Premier

Ministre afin de mettre en place la stratégie intégrée de « l'ensemble du Gouvernement » en matière de réduction de la violence de proximité.

17. Des progrès ont également été réalisés dans l'application du plan d'action national sur la gestion des armes et des munitions, avec le soutien du groupe de travail, du Ministre de la justice et de la sécurité publique, du Ministre de l'intérieur et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les travaux techniques concernant le projet de loi sur les armes et les munitions sont en cours. Depuis février, 15 sessions de travail, organisées en coopération avec le PNUD, le Centre régional et le BINUH, ont conduit à la révision de 7 des 17 chapitres du document afin qu'il réponde aux normes et standards internationaux. Concernant le **plan d'action de la CARICOM pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 (Roadmap for Implementing the Caribbean Priority Actions on the Illicit Proliferation of Firearms and Ammunition across the Caribbean in a Sustainable Manner by 2030)**, le Centre régional a envoyé une mission en Haïti, du 10 au 21 mai, pour aider les autorités nationales à définir les priorités dans le cadre du plan d'action national sur la gestion des armes et des munitions. De plus, il prépare une évaluation de base nationale pour le plan d'action de la CARICOM, avec le soutien de l'ONUDC. Dans le cadre d'un projet commun, le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations élaborent un plan, qui devrait être achevé en juillet, pour améliorer le système de stockage des armes et des munitions de la police nationale et sécuriser son armurerie centrale. De plus, en avril, des membres de la police haïtienne et dominicaine se sont réunis deux fois pour renforcer la coopération contre le trafic illicite d'armes à feu.

18. Pour soutenir l'action nationale de réduction de la violence de proximité, l'ONU a continué de mener plusieurs projets dans des quartiers vulnérables de Port-au-Prince. En mars, le BINUH a entrepris une évaluation à mi-parcours d'un projet de réduction de la violence de proximité subventionné par le Fonds pour la consolidation de la paix, à Martissant et à La Saline. Dans ses conclusions, l'équipe d'évaluation a mis en exergue les problèmes suscités par la détérioration aiguë de la sécurité dans ces quartiers, qui a considérablement compromis l'exécution du projet sur le terrain.

19. Malgré ces défis, des résultats ont été obtenus en matière de réduction de la violence de proximité. Grâce à des activités financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, le bâtiment du lycée national de La Saline, qui a rouvert ses portes en janvier après trois ans à l'initiative du Ministre de l'éducation et de la formation professionnelle, a été partiellement rénové, permettant à 1 173 élèves (670 filles et 503 garçons) de reprendre leurs études. Plusieurs autres projets, achevés en février, ont créé un total de 1 905 emplois temporaires (dont 690 pour des femmes), soit bien plus que les 1 700 initialement prévus. De plus, un groupe de 25 femmes a également commencé une formation professionnelle et 156 participants et participantes (plus de la moitié étaient des femmes) ont été sélectionnés pour suivre un programme d'accompagnement professionnel en matière d'entrepreneuriat et ont commencé à élaborer leur plan d'activité en mai. D'autres activités sont menées dans le cadre de ce projet, notamment la finalisation par l'organisation non gouvernementale Viva Rio d'une évaluation des débouchés économiques pour ces populations afin d'accompagner l'intégration de 90 jeunes bénéficiaires sur le marché du travail, et la création par Entrepreneur du Monde de 130 microentreprises avec des femmes à risque. Des initiatives visant à favoriser le dialogue et la médiation sont également en cours dans le cadre du même projet.

20. Sous la direction du Ministère des affaires sociales et du travail, des mesures sont prises pour promouvoir une solution à la violence des bandes organisées plus

globale et fondée sur les besoins de la population. Un projet pilote mené à Cité Soleil vise à accroître les activités de sensibilisation et le déploiement de la police dans le quartier, tout en renforçant la prestation de services par les organisations locales, le but étant d'étendre la démarche aux localités défavorisées du pays. À cette fin, le 8 mars, le Directeur général par intérim de la Police nationale d'Haïti a nommé un coordinateur national pour la police de proximité.

21. La police nationale, en collaboration avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle et Viva Rio, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du BINUH, a organisé, le 20 mars, une manifestation sportive locale, à laquelle a participé un groupe d'environ 400 étudiants, garçons et filles, âgés de 16 à 20 ans, et tenu une série de conférences dans les écoles visant à restaurer la confiance et à revitaliser les mécanismes de dialogue avec les populations de Martissant et de La Saline.

22. L'Initiative Spotlight a permis d'appuyer la formation de 29 fonctionnaires d'institutions gouvernementales à la programmation et à l'établissement du budget tenant compte des questions de genre, en vue de promouvoir une plus grande participation du Gouvernement à l'Initiative et de renforcer les capacités institutionnelles de protection des femmes et des filles contre la violence. De plus, le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes et les organisations féminines partenaires ont trouvé trois lieux sûrs à transformer en structures permettant de fournir, avec le soutien du FNUAP, une assistance psychosociale et une réponse holistique aux personnes rescapées de la violence.

IV. Sécurité et état de droit (objectif 3)

23. Près d'un an après l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021, l'enquête et les poursuites judiciaires sont au point mort. À la suite des démissions successives de trois juges d'instruction, un nouveau juge a été nommé début mars 2022. Toutefois, un désaccord entre le quatrième juge et les autorités nationales sur les mesures de sécurité et les compensations financières aurait entraîné des retards supplémentaires dans l'enquête et empêché le juge de reprendre l'affaire avant l'expiration de son mandat, fin avril. Un cinquième juge d'instruction a été nommé le 31 mai. L'enquête connexe menée aux États-Unis d'Amérique progresse, un suspect clé ayant été extradé de la Jamaïque le 6 mai, devenant ainsi la troisième personne mise en examen aux États-Unis dans le cadre de cette affaire.

24. La détérioration des conditions de sécurité est restée au premier plan du débat public, de même que les personnes déplacées par la violence des bandes organisées. Dans une pétition publique datée du 28 mars, des représentants du secteur privé, des syndicats, des associations professionnelles et des organisations de la société civile ont exhorté le Premier Ministre à régler rapidement les problèmes d'insécurité. Ils ont proposé une série de recommandations à cet égard, notamment que le Gouvernement déclare l'état d'urgence, fournisse d'urgence à la police nationale et aux Forces armées d'Haïti le matériel nécessaire et gèle les avoirs des individus qui soutiendraient les bandes organisées.

25. La police nationale a continué de perdre des effectifs en raison de démissions, de départs à la retraite et de décès. Sur un total de 15 459 membres enregistrés, seuls quelque 12 800 étaient en activité au 31 mai. Cet écart s'explique par un nombre important de désertions, d'absences pour raisons de santé et de suspensions, ainsi que par l'utilisation systématique de membres de la police pour la protection rapprochée. L'allure à laquelle les rangs de la force se vident est un gros problème. Le ratio officiel

police-population est tombé à 1,28 pour 1 000 habitants, tandis que le ratio police-population pour les membres de la police actifs n'est que de 1,06 pour 1 000 habitants. En l'absence d'efforts soutenus de recrutement et de formation, la tendance à la baisse devrait se poursuivre, car la première vague de membres de la police remplissant les conditions requises pour la retraite partira dans les années à venir, ce qui réduira d'autant plus l'effectif global de la police et sa capacité opérationnelle. Pour renforcer les effectifs de la police, la trente-deuxième promotion, composée de 749 cadets, dont 188 femmes (25 % du nombre total), devrait commencer son cours de formation de base de sept mois dans les semaines à venir. Cette nouvelle promotion comprend davantage de femmes, ce qui est un pas en avant vers la réalisation de l'objectif fixé, à savoir 12 % de policières, contre 11 % actuellement. Cette augmentation prévue sera en partie due à la mise en œuvre d'un projet canadien d'intégration des questions de genre, qui a aidé la police nationale à organiser des sessions de renforcement des capacités dans les dix départements en 2021.

26. L'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a continué de connaître des problèmes qui limitent son efficacité en tant qu'organe de contrôle, notamment le manque de ressources, y compris humaines, pour mener des inspections. En raison des taux élevés de criminalité autour de ses locaux principaux à Port-au-Prince, certains services ont été temporairement transférés au siège principal de la police nationale à Tabarre, ce qui a permis à l'Inspection générale de reprendre les réunions mensuelles avec les organisations de la société civile et de rétablir la confiance grâce à un contact régulier avec le public. Le panier de fonds contribuera à renforcer les capacités de la police nationale en matière de surveillance et de traitement des fautes professionnelles, améliorant ainsi la confiance du public à son égard.

27. Des mesures ont été prises pour réduire durablement le taux élevé de détention provisoire, qui était de 82,81 % au 1^{er} juin. Ma représentante spéciale s'est battue pour relancer la stratégie nationale de lutte contre la détention provisoire prolongée. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique a entrepris des mesures visant à reprendre les audiences correctionnelles et à gérer plus efficacement les nouveaux détenus. L'ONU a continué de fournir un appui à la coordination des acteurs judiciaires dans les juridictions des Cayes et de Croix-des-Bouquets par le biais des comités de suivi de la chaîne pénale et a construit et équipé une salle d'audience dans la prison des Cayes. La nomination de 113 juges par le Conseil des ministres le 18 mars et le 1^{er} juin a augmenté la capacité des tribunaux. Cependant, le niveau de criminalité dans les environs du tribunal de première instance de Port-au-Prince a continué de représenter une menace sérieuse pour les acteurs judiciaires et les procédures judiciaires. L'ordre des avocats et d'autres organisations professionnelles ont organisé plusieurs manifestations en avril pour protester contre ce qu'ils percevoient comme un manque d'action de la part des autorités nationales pour protéger les travailleurs de la justice en danger. De plus, une grève nationale des greffiers a empêché les tribunaux de tenir des audiences dans la plupart des juridictions du 12 avril au 25 mai, après quoi la grève a été provisoirement suspendue.

28. Dans ce contexte, l'ONU a continué de plaider pour une entrée en vigueur rapide du nouveau code pénal et du nouveau code de procédure pénale, par la mise en place rapide d'un comité qui inclurait les rédacteurs originaux des textes ainsi que d'autres parties prenantes clés afin de créer les conditions propices à la mise en œuvre des réformes que ces textes introduiraient et de définir les mesures transitoires nécessaires à l'utilisation effective des codes. Créé le 2 juin, ce comité a été doté d'un mandat de trois mois pour examiner les textes et faire des recommandations sur la meilleure stratégie à adopter pour leur application. Cette réforme essentielle reste déterminante pour aligner le système judiciaire haïtien sur les normes régionales et internationales.

29. Seul un quart des sièges de la plus haute instance judiciaire d'Haïti a été pourvu à la suite de l'expiration du mandat de trois juges de la Cour de cassation à la mi-février. De ce fait, la Cour ne peut pas siéger puisqu'elle ne peut pas constituer un quorum. La procédure de nomination prévue par la Constitution ne peut être appliquée en l'absence d'un président élu et d'un sénat opérationnel. En conséquence, le Gouvernement aimerait recourir à une procédure ad hoc qui permettrait au Conseil des ministres de nommer huit nouveaux juges. Le BINUH a poursuivi son travail de sensibilisation auprès des principales parties prenantes, notamment le Conseil supérieur de la magistrature, afin qu'une cour de cassation opérationnelle soit rétablie de manière consensuelle, par un dialogue constructif et inclusif.

30. Le BINUH a organisé un déjeuner avec des avocates et des magistrates le 18 avril pour parler des dysfonctionnements actuels du système judiciaire haïtien ainsi que d'autres questions touchant à l'indépendance, l'efficacité et la déontologie des acteurs judiciaires. Les participants et participantes ont examiné des mesures concrètes visant à renforcer le système judiciaire, réduire la détention provisoire et renforcer les capacités du personnel judiciaire, tout en soulignant qu'il fallait nommer davantage de femmes à des fonctions judiciaires importantes.

31. La situation a continué de se détériorer dans les prisons haïtiennes, les autorités ayant du mal à fournir deux repas par jour aux prisonniers, faute de financement adéquat. Au 1^{er} juin, le taux d'occupation global des prisons haïtiennes était de 287,77 %. Les prisons comptaient au total 11 531 détenus, dont 405 femmes, 247 garçons et 19 filles, dont 9 549 (82,81 %) étant en attente de jugement. Pour remédier aux insuffisances des prisons et aux conditions de détention, le Directeur général par intérim de la police nationale a promis que les Ministères de la justice et de la sécurité publique et celui de l'économie et des finances donneraient un appui financier supplémentaire ; les partenaires techniques et financiers ont fourni des systèmes de filtrage de l'eau, des camionnettes d'évacuation des eaux usées et de la nourriture. La surpopulation carcérale devrait baisser légèrement avec l'ouverture très prochaine d'une nouvelle prison à Petit-Goâve, qui devrait accueillir 400 détenus.

32. Le système des Nations Unies a intensifié ses efforts dans la lutte contre la corruption. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a mené une mission interdisciplinaire en Haïti, du 20 au 26 mars, afin d'évaluer la faisabilité de programmes techniques visant à aider les autorités nationales à promouvoir la collaboration transfrontalière et à lutter contre la criminalité transnationale, la corruption et le trafic de drogues et d'armes, notamment par le lancement du Programme de contrôle des conteneurs, qu'il a mis en place en Haïti en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes, et de programmes de gestion des frontières. Les membres de la mission ont rencontré le Premier Ministre et les ministres compétents, des représentants de l'Administration générale des douanes et le haut commandement de la police nationale, ainsi que des acteurs du secteur privé et de la société civile.

33. Toutes les parties prenantes ont exprimé leur soutien à l'engagement accru de l'ONUDC dans le pays. S'il reçoit des financements, l'Office pourrait jouer un rôle central dans le renforcement des efforts visant à contrôler le flux d'armes à feu et de drogues illicites entrant en Haïti, un aspect essentiel de la lutte contre les bandes organisées armées, tout en renforçant la surveillance des déclarations d'importation, augmentant ainsi le recouvrement des recettes. De plus, l'Office pourrait jouer un rôle important en aidant le Gouvernement à réduire les flux financiers illicites. La représentante spéciale continue de coopérer avec le programme de travail de l'ONUDC et d'en assurer la promotion.

V. Droits humains (objectif 4)

34. La violence armée perpétrée par des bandes organisées reste au cœur des violations des droits humains en Haïti, en particulier dans l'agglomération de Port-au-Prince et dans certaines capitales régionales. Les bandes organisées commettent fréquemment des meurtres, des enlèvements et des actes de violence sexuelle pour semer la terreur dans la population locale et affirmer ou prendre le contrôle de territoires. Tout aussi préoccupante est l'infiltration continue des bandes organisées dans l'économie locale et les restrictions qu'ils imposent à la liberté de mouvement et à l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé et l'éducation.

35. Les enlèvements demeurent une réalité de la vie quotidienne des Haïtiens et des Haïtiennes et une source de revenus pour les bandes organisées. Si les ravisseurs n'épargnent aucune couche sociale, les médecins, les avocats, le personnel de santé, les professeurs et les défenseurs des droits humains sont parmi les plus touchés (hommes ou femmes), tandis que les femmes et les filles kidnappées risquent fort de subir des violences sexuelles et fondées sur le genre pendant leur captivité. Pour protester contre les enlèvements, les travailleurs de la santé, les étudiants et les conducteurs de transports publics ont manifesté dans toute la capitale, du 14 au 16 mars. Les hôpitaux et cliniques privés se sont joints au mouvement en organisant un arrêt de travail.

36. Les femmes, les filles dès l'âge de 5 ans et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes sont particulièrement exposées à la violence sexuelle, y compris le viol et l'esclavage sexuel, bien que les hommes et les garçons soient également touchés. Malgré l'absence de données complètes dans ce domaine, les informations recueillies par le BINUH font état d'une moyenne de 98 victimes de violences sexuelles par mois, entre janvier et mars 2022, dans l'agglomération de Port-au-Prince, principalement dans les zones contrôlées par les bandes organisées, comme Croix-des-Bouquets, Bel-Air, La Saline et Cité Soleil. Comme dans les situations de violence armée ailleurs, les violences sexuelles en Haïti sont largement sous-déclarées en raison de la stigmatisation et de la peur des représailles. Les services médicaux et psychologiques destinés aux victimes sont insuffisants et sont difficilement disponibles là où des violences sexuelles se produisent. Par ailleurs, les mesures prises par la police ou le système judiciaire face à la violence sexuelle commise par les bandes organisées sont extrêmement faibles.

37. Au cours de la période considérée, les zones contrôlées par les bandes organisées ont souvent été le théâtre de violents affrontements entre bandes organisées, ou entre ces bandes et la police. Les 9 et 10 février, des dizaines de membres de bandes organisées ont été sommairement exécutés par des groupes rivaux à Bel-Air (Port-au-Prince). Dans la commune de Croix-des-Bouquets, une bande notoire continue d'être à l'origine de déplacements de population et de pillages qui affectent des milliers de personnes, les empêchant pendant des jours de sortir de chez eux, de chercher à manger ou à boire ou d'avoir accès à des soins médicaux. La violence des bandes organisées a interrompu les services spécialisés d'urgence et de pédiatrie. Le 1^{er} avril, Médecins sans frontières a temporairement fermé son hôpital de Cité Soleil, craignant pour la sécurité de son personnel et de ses patients.

38. Les journalistes, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les acteurs judiciaires restent particulièrement exposés à la violence et à la criminalité, preuve que l'espace civique ne cesse de se réduire. À cet égard, l'absence de responsabilité dans ce type d'affaires est particulièrement inquiétante. Par exemple, on ne sait toujours pas où en est l'enquête sur le meurtre de deux journalistes, le 6 janvier, dans le quartier de Pétionville, à Laboule 12. Le 23 février, un journaliste a été tué lors de manifestations à Port-au-Prince, amenant l'Inspection générale de la police nationale

à ouvrir une enquête sur un éventuel recours excessif à la force. Dans une lettre datée du 8 avril, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont exhorté le Gouvernement à communiquer les conclusions de l'enquête sur la mort des deux journalistes. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme continuera de suivre l'affaire avec les autorités compétentes. Le 17 mai, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme a fait une déclaration dénonçant les graves répercussions qu'a sur les droits humains l'escalade de la violence causée par des bandes organisées lourdement armées à Port-au-Prince. Elle a exhorté les autorités haïtiennes à rétablir sans tarder l'état de droit et à protéger la population de la violence armée, avec l'aide de la communauté internationale.

39. Outre la violence, les bandes organisées ont continué d'infiltrer l'économie locale par l'extorsion, le racket et le prélèvement illégal de taxes. Par exemple, la détérioration de la sécurité dans la section de Martissant de la route nationale n° 2, la seule reliant la partie sud du pays à la capitale, est devenue si grave que de nombreux conducteurs transportent leurs véhicules par ferry pour contourner la zone. Les bandes organisées imposent aux propriétaires de ferry de leur donner 100 dollars par véhicule transporté. Non seulement la situation actuelle limite la liberté de mouvement, mais elle a également un impact direct sur la sécurité alimentaire et l'accès aux marchandises dans la capitale et les régions du sud du pays.

40. Au cours des cinq premiers mois de 2022, 126 membres présumés de bandes organisées ont été tués lors d'opérations de police, soit beaucoup plus que le dernier trimestre de 2021, ce qui peut s'expliquer par l'augmentation du nombre des opérations menées par la police nationale contre ces bandes. Entre le 31 janvier et le 31 mai, l'Inspection générale de la police a ouvert des enquêtes sur 50 cas de violations des droits humains liées soit à un usage excessif de la force soit à des exécutions extrajudiciaires de la part de membres de la police. Ces enquêtes sont en cours. De plus, l'Inspection générale a finalisé son enquête sur six cas de 2021 et transmis ses recommandations au Directeur général de la police par intérim. En février et mars, l'ONU et le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'État américain ont organisé huit sessions de formation à l'intention des nouveaux enquêteurs de l'Inspection générale sur les techniques d'enquête concernant les droits humains dans le cadre d'opérations de police menées dans les zones contrôlées par les bandes organisées.

41. Les enquêtes sur les massacres de La Saline (2018) et de Bel-Air (2019) et sur l'assassinat de Monferrier Dorval (2020), l'ancien Président de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, n'ont pas avancé. Le système judiciaire haïtien reste miné par la corruption, l'insuffisance des ressources et le manque de volonté politique, qui contribuent au blocage des procédures. Le 8 mars, le BINUH a rencontré le Procureur général de la Cour de cassation pour faire le point sur l'état d'avancement du dossier de La Saline, qui est au point mort en attendant le renouvellement des mandats des juges d'instruction ou la nomination de nouveaux juges d'instruction.

42. Les prisons haïtiennes restent surpeuplées, insalubres et mal entretenues. Le manque de nourriture, d'eau, d'installations sanitaires, de médicaments essentiels et de matériel médical adéquat a des répercussions négatives sur la santé physique et mentale des personnes détenues. Les pénuries alimentaires sont particulièrement préoccupantes, car la plupart des décès dans les prisons sont liés à la malnutrition ; 54 cas de ce type ont été signalés rien qu'entre janvier et avril. De plus, les conditions de sécurité sont également problématiques en raison des ressources et du personnel limités, et donc, dans certaines prisons, les personnes détenues ne sortent pas de leur cellule pendant des jours.

43. La situation difficile dans les prisons a un impact encore plus grave sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes incarcérés. D'anciennes détenues ont confirmé des allégations d'agressions sexuelles commises par des agents pénitentiaires sur des détenues de la prison pour femmes de Cabaret, ayant entraîné plusieurs grossesses. Des détenues sont contraintes d'avoir des relations sexuelles avec des agents pénitentiaires en échange de certains privilèges. De plus, la prestation des services de base et l'arriéré des dossiers concernant les mineurs sont extrêmement alarmants. On estime que plus de 85 % des jeunes mineurs incarcérés dans les prisons haïtiennes demeurent en détention provisoire pour des périodes exceptionnellement longues.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables (objectif 5)

44. La situation économique en Haïti reste préoccupante. Le produit intérieur brut (PIB) réel s'est contracté de 1,8 % au cours de l'exercice 2021 et devrait connaître une croissance modeste de 0,3 % en 2022, à condition que des investissements supplémentaires soient réalisés et que des réformes soient mises en œuvre. Alimentée par un financement monétaire important du déficit et le cours élevé des denrées alimentaires et des produits de base au niveau international, l'inflation moyenne devrait atteindre 26,1 % en 2022, bien qu'une levée partielle des subventions aux carburants au début de 2022 et une diminution du financement monétaire par le Gouvernement aient entraîné une légère baisse de l'inflation mensuelle à 1,6 % en mars 2022. En 2021, les recettes publiques ont baissé pour s'établir à environ 5,9 % du PIB, obligeant les autorités à réduire les dépenses pour contenir le déficit budgétaire, qui pourrait s'élever à 1,5 % du PIB. L'allocation de droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international (FMI) a permis d'alléger le financement budgétaire en 2021 et de financer les réserves internationales, qui se sont stabilisées à environ 2,5 milliards de dollars, soit l'équivalent de plus de cinq mois d'importations prévues. Cependant, la gourde s'est encore dépréciée par rapport au dollar américain, perdant 9 % supplémentaires de sa valeur au cours des six derniers mois.

45. Le FMI examine avec les autorités la possibilité d'un programme de référence de 12 mois. Ce programme servirait de cadre pour réduire l'inflation et augmenter la croissance, renforcer les cadres de politique budgétaire et monétaire, continuer à remédier aux faiblesses de la gouvernance et lutter contre la corruption. Il permettrait de favoriser un cycle vertueux visant à réduire la domination budgétaire du Gouvernement tout en faisant la place à des dépenses indispensables en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale, d'infrastructures et de sécurité. Il est essentiel de faire avancer les réformes pour réduire des niveaux de pauvreté déjà élevés, qui ont été exacerbés par une recrudescence de la violence liée aux bandes organisées au cours des six derniers mois.

46. En ce qui concerne les problèmes économiques structurels, un modèle de développement socioéconomique peu inclusif a contribué à accroître les inégalités économiques et à saper les efforts entrepris pour parvenir au développement durable et consolider la paix en Haïti. Pour aider à construire un modèle économique plus inclusif contribuant à une meilleure cohésion sociale et à une plus grande stabilité, l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction du Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, en collaboration avec le Gouvernement, les donateurs nationaux et internationaux, la société civile et le secteur privé, a lancé des consultations pour analyser l'écosystème du financement du développement par rapport au cadre de financement national intégré pour le développement durable.

47. L'équipe de pays des Nations Unies continue d'appuyer les mesures visant à accroître l'employabilité des femmes et des jeunes vulnérables. En avril 2022, le PNUD a lancé une plateforme numérique en créole axée sur les quatre principaux piliers de l'écosystème entrepreneurial : information, mentorat, financement et mise en réseau. Le portail (www.boussole.ht) servira de plateforme de formation et de création de débouchés pour les jeunes désireux d'entrer sur le marché du travail et de renforcer leur capacité entrepreneuriale.

48. L'ONU a continué d'aider les institutions nationales en vue d'améliorer la protection sociale, en particulier l'équipe spéciale gouvernementale en charge de la rédaction du plan d'action de la politique nationale de protection et de promotion sociales, sous la direction du Ministère des affaires sociales et du travail. Dans son budget modifié pour 2021/22, le Gouvernement a alloué 27,6 millions de dollars à l'appui de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale. Avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et la société civile élaborent conjointement un plan d'action national de protection sociale. Ce plan comprend six grands thèmes, à savoir les paquets de soins de santé essentiels ; les transferts en espèces pour lutter contre la pauvreté ; l'éducation, l'emploi et la réintégration ; les services de soins sociaux et les réformes institutionnelles.

49. De même, l'équipe de pays des Nations Unies a continué de renforcer la capacité des institutions nationales à appliquer des politiques publiques intégrées visant à remédier aux problèmes persistants en matière de développement. Sous la coordination générale de la Commission nationale de la sécurité alimentaire, l'équipe de pays des Nations Unies a appuyé la mise en œuvre de la politique nationale de souveraineté alimentaire, de sécurité alimentaire et de nutrition. Conformément à cette politique, le Gouvernement a élaboré un plan d'action pour la transformation des aliments. En partenariat avec le Coordonnateur national pour la sécurité alimentaire, l'équipe de pays a également appuyé l'organisation d'un atelier sur le financement et la mise en œuvre des politiques publiques nationales. Ces mesures ont contribué à renforcer la cohérence entre les activités humanitaires et de développement et les activités à l'appui de la paix à un moment critique, la situation du pays ayant été qualifiée de « hautement préoccupante » dans le rapport de 2022 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial sur les foyers de famine, et, plus largement, à réduire les risques et les vulnérabilités qui alimentent les crises humanitaires et les inégalités sociales.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages (objectif 6)

50. En 2022, l'objectif principal des acteurs humanitaires œuvrant en Haïti est d'aider 2,5 millions de personnes parmi les plus vulnérables du pays. Pour ce faire, 372,6 millions de dollars au moins sont nécessaires, lesquels devraient permettre d'exécuter avec succès le plan d'intervention humanitaire, en étroite coordination avec les autorités nationales et des organisations de proximité. Toutefois, moins de 30 % des fonds requis ont été reçus à ce jour.

51. Les déficits de développement, les effets des phénomènes naturels extrêmes et la détérioration des conditions de sécurité continuent d'exacerber les besoins humanitaires en Haïti. La dégradation de la situation a entraîné une hausse du nombre de personnes concernées par ce problème, qui est passé de 4,4 millions en 2021 à 4,9 millions en 2022, soit 43 % de la population totale. L'augmentation des besoins, notamment en matière d'abris et d'accès à des services essentiels tels que les soins de santé et l'éducation, est en grande partie due au tremblement de terre du 14 août 2021, qui a touché 800 000 personnes. S'agissant de l'insécurité alimentaire, selon de

récentes projections, un total de 4,5 millions de personnes auront besoin d'une aide alimentaire urgente entre les mois de mars et juin 2022, dont 3,18 millions en situation de crise (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) et 1,32 million en situation d'urgence (phase 4). Pour atténuer cette insécurité dans le pays, l'équipe de pays des Nations Unies a élargi la portée de son intervention d'urgence et apporté une aide alimentaire à 2 millions de personnes en 2022, contre 900 000 personnes en 2021.

52. Le retour, entre septembre 2021 et mars 2022, de quelque 40 000 ressortissants haïtiens et personnes d'ascendance haïtienne depuis des pays de la région des Amériques a exacerbé les défis humanitaires. Ces personnes, dont certaines n'ont jamais résidé en Haïti, pourraient se voir obligées à de nouveaux déplacements internes ou externes et risquent d'être victimes d'actes d'exploitation et de violence en raison de leur extrême vulnérabilité. Compte tenu du climat fragile actuel, leur réinsertion dans le pays nécessitera des efforts considérables, allant au-delà du domaine humanitaire, qui viseront à renforcer la cohésion sociale ainsi que la résilience et les capacités d'intégration des communautés d'accueil.

53. Les violences des bandes organisées limitent l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi que la prévention et le contrôle de la violence fondée sur le genre. Pour remédier à cette situation, le Ministère de la santé publique et de la population et le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes ont mis en place des cliniques mobiles. Une aide supplémentaire a par ailleurs été apportée par le FNUAP, qui a contribué à la fourniture de services intégrés en matière de santé sexuelle et procréative et de violence de genre à Aquin (département du Sud). En mars 2022, des messages de sensibilisation sur la violence de genre et la santé reproductive sont parvenus à 493 personnes (dont 62 % de femmes).

54. Les catastrophes naturelles, l'instabilité de la gouvernance, les violences des bandes organisées et la détérioration des conditions socioéconomiques – notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition – sont autant de facteurs qui contribuent à l'aggravation de la situation humanitaire en Haïti. L'Organisation des Nations Unies continue de se fixer comme priorité de sortir de l'aide d'urgence en faisant progresser le pays vers le développement durable à plus long terme et la stabilité, afin de réduire les vulnérabilités et les risques multidimensionnels tout en renforçant la résilience des populations.

55. Pour atteindre cet objectif, les autorités de l'État et leurs partenaires techniques et financiers, dont l'équipe de pays des Nations Unies, ont entrepris une série d'efforts au cours de la période considérée en vue de renforcer la résilience de la population haïtienne face aux risques multidimensionnels. Ont ainsi été menées diverses activités destinées à mieux faire connaître les risques, à renforcer la prévention, à améliorer les mécanismes de coordination et à perfectionner les interventions en cas de catastrophes. Par exemple, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, en accord avec la Direction de la protection civile, a approuvé l'intégration de la question de la gestion des risques de catastrophes dans les programmes scolaires afin d'encourager une prise de conscience de la population à ce sujet. La Direction de la protection civile s'attelle en outre actuellement à examiner les plans d'urgence nationaux et organise des exercices dans plusieurs régions du pays afin de tester le temps de réaction de la population en cas de catastrophe.

56. Les catastrophes naturelles, telles que des crues soudaines (notamment dans le département du Nord-Ouest, en mars) et des sécheresses, ont continué d'affaiblir les moyens de subsistance des communautés locales et d'entraver l'accès de celles-ci à des produits et services de base. On a en outre assisté dans le pays à une accélération du phénomène de déforestation à la suite du tremblement de terre du 14 août 2021, tendance observée après chaque crise majeure de ces 20 dernières années. Afin

d'accroître la résistance face aux chocs, il est prévu, dans le cadre d'un projet conjoint du Programme alimentaire mondial et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) mené dans le département de l'Artibonite, de rechercher des solutions fondées sur la nature pour la prise en compte des risques environnementaux dans les efforts de résilience des communautés. Un autre accord de collaboration interinstitutions permettra quant à lui d'évaluer les effets du dérèglement climatique sur la sécurité et les mouvements migratoires en Haïti. Dans la péninsule Sud, l'Agence nationale des aires protégées a mis au point et lancé, avec le soutien du PNUE, des plans de gestion de trois aires marines de la plus haute importance, à La Cahouane, Port-Salut-Point l'Abacou et Île-à-Vache. Il est prévu dans ces plans de collaborer avec les communautés locales à la restauration des écosystèmes ainsi qu'au renforcement des moyens de subsistance et, partant, de la résilience.

57. Les efforts de relèvement entrepris après le tremblement de terre du 14 août 2021 se poursuivent dans la péninsule Sud. Conformément à l'évaluation des besoins après une catastrophe réalisée au sujet de la région et validée à la fin de l'année dernière, des plans de relance communaux sont en cours d'élaboration pour les neuf municipalités les plus touchées. Les autorités nationales ont par ailleurs organisé un atelier destiné à récolter les avis de chacun sur la gestion des interventions d'urgence face au tremblement de terre afin d'en tirer des leçons et, partant, d'améliorer l'action menée en cas de futures catastrophes.

58. Dans le cadre du processus de reconstruction après le séisme, le Gouvernement haïtien, en étroite collaboration avec l'ONU et sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, a organisé une manifestation internationale pour financer la reconstruction de la péninsule Sud d'Haïti, en février 2022. À cette occasion, des promesses de dons totalisant 600 millions de dollars ont été faites par de nombreux États Membres et des institutions financières internationales. Le Gouvernement haïtien a en outre annoncé qu'il allouerait 100 millions de dollars aux efforts de reconstruction durant les quatre prochaines années. Afin de mieux canaliser les fonds vers la reconstruction et le relèvement de la péninsule Sud, celui-ci a par ailleurs demandé aux Nations Unies de créer un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire. À ce jour, ce fonds a reçu des annonces de contribution s'élevant à 17,4 millions. Dans le même temps, en vue de combler les lacunes financières existantes, un comité pour l'efficacité de l'aide s'est réuni le 2 juin pour coordonner les annonces de contribution, les projets financés au moyen du fonds d'affectation spéciale et les initiatives des partenaires de développement, l'objectif étant de garantir une réaction appropriée, sur la base des enseignements tirés dans le sillage des catastrophes de 2010 et 2016.

59. Aucun cas de choléra confirmé en laboratoire n'a été signalé en Haïti depuis plus de trois ans. Si cette étape majeure a pu être franchie, c'est grâce à la détermination des autorités nationales, notamment le Ministère de la santé publique et de la population et le service des eaux, ainsi qu'au dévouement des travailleurs et travailleuses de première ligne dans tout le pays et à l'appui des partenaires internationaux. Les efforts que la population n'a eu de cesse de déployer sont sur le point de faire d'Haïti le premier pays de l'histoire moderne à éliminer la transmission du choléra au sortir d'une épidémie à large échelle. Le fait de déclarer officiellement le pays exempt de choléra est un processus technique dont la responsabilité incombe au Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra de l'Organisation mondiale de la Santé. Profitant du soutien des Nations Unies, les autorités haïtiennes collaboreront avec le Groupe spécial pour examiner les données, revoir les plans d'urgence, consigner les enseignements tirés et assurer l'efficacité et la robustesse des systèmes de surveillance épidémiologique.

60. Durant la période de plus de deux ans qui s'est écoulée depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), Haïti a connu cinq vagues

d'infection à cette maladie, dont les trois dernières ont coïncidé avec l'émergence de différents variants du virus. Au 6 juin, 30 892 cas de la maladie et 835 décès avaient été signalés, les taux actuels d'incidence et d'hospitalisation restant par ailleurs très faibles. Les efforts de vaccination se poursuivent dans le pays, qui dispose d'une large quantité de vaccins, mais le taux d'inoculation demeure peu élevé, en raison de contraintes opérationnelles et de l'hésitation de la population. Ainsi, bien que 148 sites de vaccination soient actuellement en activité dans le pays, seul 1,8 % de la population éligible présentait un schéma vaccinal complet au 29 mai.

VIII. Évaluation par le Secrétaire général du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

61. À la demande du Conseil de sécurité, une évaluation du mandat du BINUH a été menée sous la direction d'un expert indépendant, Mourad Wahba, qui a formulé des recommandations sur ledit mandat et les ressources allouées à son exécution ainsi que sur la structure du dispositif des Nations Unies en Haïti. Le 29 avril, j'ai transmis les conclusions de cette évaluation au Conseil de sécurité pour examen, dans une lettre adressée à sa présidente (S/2022/369). Dans son rapport, l'expert indépendant a conclu qu'Haïti traversait l'une des périodes les plus difficiles de son histoire, estimant que les causes profondes de l'instabilité dans le pays exigeaient avant tout des solutions politiques et qu'une mission politique spéciale des Nations Unies restait la structure la plus appropriée et la plus efficace pour relever les principaux défis se posant. Il y indiquait ainsi qu'une mission politique des Nations Unies demeurerait nécessaire et que le BINUH devrait être habilité à poursuivre ses missions de bons offices et s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, qui sont intrinsèquement politiques, renforcer le soutien apporté à la police pour endiguer la violence des bandes armées, et améliorer son action auprès de tous les secteurs de la société, y compris les communautés vivant dans des zones contrôlées par des bandes organisées.

IX. Exploitation et atteintes sexuelles

62. Entre le 1^{er} février et le 31 mai 2022, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation et atteintes sexuelles impliquant des membres de missions actuelles ou fermées.

63. Sous la direction du Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué de mettre en œuvre à l'échelle du système des initiatives visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Divers services d'orientation des victimes sont ainsi devenus pleinement opérationnels et un numéro d'urgence gratuit a été mis à la disposition du personnel de l'Organisation ainsi que des membres de la population qui souhaiteraient signaler ce type de faits.

64. La spécialiste hors classe des droits des victimes a continué d'aider le PNUD à mettre en œuvre le projet d'assistance aux mères d'enfants nés d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commises par des membres du personnel de la MINUSTAH ainsi qu'à ces enfants. Elle a en outre continué de contribuer aux activités menées par l'OIM en vue d'aider les femmes et leurs enfants à satisfaire les besoins vitaux causés par l'insécurité que provoque l'activité croissante des bandes organisées dans les zones urbaines d'Haïti.

65. La spécialiste hors classe des droits des victimes a également aidé la Représentante spéciale du Secrétaire général et la Défenseuse des droits des victimes

à plaider auprès des États Membres et de l'Organisation en faveur d'une accélération du traitement des demandes de paternité et de pension alimentaire en suspens concernant des membres du personnel de la MINUSTAH. L'ONU s'attelle en outre à mieux cerner les besoins des enfants nés d'abus et d'exploitation sexuels et à mieux y répondre. À la demande de trois enfants, et avec la coopération de l'État Membre concerné, le BINUH a organisé des visioconférences réunissant mères, enfants et pères.

X. Observations

66. Près d'un an après le terrible assassinat de Jovenel Moïse, alors Président, et deux ans et demi après la dissolution du Parlement, l'organisation d'élections reste dans la même impasse politique, maintenant ainsi un gouvernement intérimaire et des institutions législatives et judiciaires inopérantes et empêchant le rétablissement d'institutions et d'une gouvernance pleinement opérationnelles. Au vu de la situation politique actuelle et des problèmes rencontrés par l'organisme de gestion des élections, la tenue d'un scrutin avant la fin de 2022 est peu probable.

67. Compte tenu de la détérioration rapide des conditions de sécurité, de la stagnation de l'économie et de la dégradation constante de la situation humanitaire, il est urgent que toutes les parties prenantes nationales mettent de côté leurs intérêts personnels et partisans en vue de sortir de l'impasse politique. Elles doivent se montrer à la hauteur de la tâche qui se dresse devant elles et prendre la tête, de façon collective et responsable, d'un processus politique permettant de trouver une issue à la crise.

68. Les récits rapportés au sujet d'atrocités et de crimes commis en avril et en mai par des bandes organisées dans l'ouest et le nord de Port-au-Prince illustrent de manière frappante l'insécurité qui touche la capitale depuis un certain temps et ses graves retombées pour la population locale. Alors que les enlèvements ciblés se poursuivent sans relâche, touchant sans distinction tous les groupes sociaux, de jeunes garçons sont entraînés de force dans les rangs de bandes organisées, tandis que femmes et filles sont victimes d'actes de violence sexuelle visant à susciter la peur et l'effroi. Je demande aux autorités de prendre des mesures significatives pour que les auteurs de ces odieux abus soient traduits en justice, ainsi que d'appuyer la fourniture de services médicaux et psychosociaux aux victimes afin de les aider à se remettre.

69. Les récents combats entre bandes organisées témoignent une fois de plus des défis majeurs auxquels a à faire face la Police nationale d'Haïti. Le BINUH continuera de collaborer avec cette dernière pour l'aider à surmonter les obstacles d'ordre opérationnel, logistique, hiérarchique et politique qui entravent sa capacité à rétablir l'ordre public, à perturber l'activité des bandes organisées et à réduire la violence urbaine. J'invite les États Membres à contribuer au fonds commun multidonateurs mis en place récemment, lequel vient s'ajouter aux programmes bilatéraux existants, afin de continuer à faire de la police une institution responsable et professionnelle pouvant agir sur le long terme, grâce à des activités ciblées, tout en renforçant les capacités de celle-ci à lutter contre la criminalité et les bandes armées.

70. Le fait que le Gouvernement ait formellement demandé que l'ONUSD lance sans tarder des activités en Haïti est un signe d'engagement à lutter contre la corruption et à endiguer la contrebande et le transit de produits illicites dans le pays. Afin de garantir la mise en œuvre du programme de contrôle des conteneurs et d'autres dispositifs de surveillance des frontières de l'ONUSD dans les mois à venir, les donateurs ont la possibilité, dans le cadre du fonds commun pour la réforme de la police, de soutenir l'établissement de l'Office en Haïti, tout comme ils le feraient au moyen de contributions bilatérales directes.

71. Dans un environnement où l'impunité et la corruption sont monnaie courante, toute paralysie du secteur de la justice, y compris de l'administration pénitentiaire, est dévastatrice. Il est essentiel que tous les tribunaux haïtiens recommencent à fonctionner correctement, non seulement pour progresser dans les enquêtes et les jugements relatifs aux innombrables affaires en cours, mais aussi pour faire avancer la recherche d'une solution à l'éternel problème de la détention provisoire. Bien que la reprise des travaux des comités de suivi de la chaîne pénale dans plusieurs juridictions soit encourageante, il est crucial que le nouveau code pénal et le nouveau code de procédure pénale soient acceptés et entrent en vigueur le plus rapidement possible. En outre, j'exhorte le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour trouver une solution plus durable aux problèmes d'accès à la nourriture, à l'eau et aux médicaments dans les prisons.

72. La détérioration des conditions de sécurité dans le pays a également entraîné une réduction significative de l'accès humanitaire et limité les possibilités pour une grande partie de la population haïtienne d'obtenir divers services essentiels. Conséquences de cette situation, les efforts de reconstruction après le séisme patinent, tandis que les taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë risquent d'atteindre des niveaux plus alarmants que jamais, que les déplacements de population se font de plus en plus fréquents et importants, et que la mise en œuvre de projets visant à aider les populations vulnérables devient de plus en plus compliquée et coûteuse.

73. Les besoins humanitaires ont également été exacerbés par la contraction de l'économie haïtienne pendant trois années consécutives, à la suite de chocs multiples. Les autorités s'attellent à rétablir la stabilité économique, à tirer davantage de bénéfices des dépenses publiques et à réduire l'octroi de fonds par la banque centrale en vue de faire baisser l'inflation. La conclusion d'un accord concernant la mise en place d'un programme de référence du FMI pourrait permettre d'apporter un soutien important aux efforts déployés par le Gouvernement et contribuer à l'instauration d'un cercle vertueux susceptible d'attirer davantage de financements extérieurs officiels, d'augmenter les investissements, de relancer la croissance et de commencer à réduire la pauvreté.

74. Les Nations Unies continuent d'apporter leur soutien aux autorités nationales pour la mise en œuvre de politiques publiques bénéficiant aux plus vulnérables, telles que la politique nationale de protection et de promotion sociales, qui vise à réduire les inégalités économiques, sociales et institutionnelles, la politique nationale de souveraineté et de sécurité alimentaires et de nutrition et le plan national de réduction des risques de catastrophes.

75. Il est essentiel de porter une attention particulière aux activités qui relèvent des principaux domaines du mandat du BINUH et de veiller à leur continuité. Comme indiqué dans l'évaluation dudit mandat, le Bureau a besoin de ressources adéquates pour être en mesure de s'adapter à un contexte difficile et de répondre à des défis croissants, notamment en menant à bien ses missions de bons offices et en renforçant son soutien consultatif aux efforts déployés par la police nationale pour endiguer les violences entre bandes organisées.

76. La police nationale aura besoin d'un appui et d'un engagement soutenus à long terme de la part de la communauté internationale pour parvenir à transformer le secteur de la sécurité. Il s'agit là d'un changement crucial pour restaurer l'autorité de l'État dans la capitale et garantir que la police nationale fonctionne de manière optimale, en tant qu'institution responsable, dans tout le pays. Renforcer l'appui consultatif que le BINUH apporte à la police permettra d'améliorer les capacités de celle-ci **de la manière la plus efficace et la plus économique possible**. La fourniture d'un appui spécialisé supplémentaire à la police nationale pour l'aider à lutter

efficacement contre la criminalité transnationale et le trafic, notamment s'agissant des armes et de la drogue, permettra de lutter efficacement contre la criminalité et les bandes organisées sur l'ensemble du territoire haïtien. La police nationale devra améliorer ses capacités de contrôle et renforcer l'Inspection générale pour garantir qu'elle reste une force apolitique, éthique, capable d'observer les normes les plus strictes. Je recommande de faire passer le plafond des conseillers de police autorisés de 30 à 42, et de compléter cet appui par le déploiement temporaire d'experts hautement qualifiés, lorsque les circonstances s'y prêtent.







77. Sur la base des conclusions tirées dans le cadre de l'évaluation, je recommande également que le BINUH collabore avec l'ONUDC et les partenaires internationaux afin d'aider les autorités haïtiennes à lutter contre les entrées de capitaux illicites de plus en plus fréquentes, lesquelles permettent aux bandes organisées d'opérer, compromettent l'autorité de l'État, entravent les recettes fiscales et représentent une menace croissante pour la stabilité.



78. Je rappelle enfin, comme indiqué dans ma lettre du 29 avril 2022 (S/2022/369), qu'il est prévu de créer trois groupes mixtes BINUH-équipe de pays des Nations Unies chargés du renseignement et de l'analyse, du suivi et de l'évaluation ainsi que des questions de sécurité. Ceux-ci permettront d'accroître les retombées globales des activités menées par l'Organisation en introduisant des améliorations en matière de mobilité, de perception de la situation et de sécurité du personnel, et entraîneront des gains d'efficacité grâce à la mise en commun des effectifs et des ressources.





79. Je recommande que le mandat du BINUH soit renouvelé pour une période de 12 mois.



Annexe

Indicateurs relatifs aux objectifs, cibles et situations de référence



<i>Symbole</i>	<i>Signification</i>	<i>Symbole</i>	<i>Signification</i>
	En bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (5 cibles, 14 %)		L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance défavorable (8 cibles, 22 %)
	L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance favorable (11 cibles, 31 %)		Aucun progrès/n'est pas en bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (5 cibles, 14 %)
	L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance stagnante (3 cibles, 8 %)		Aucune mise à jour n'était attendue au cours de la période considérée quant aux progrès accomplis (4 cibles, 11 %)




<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 1^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
1 – Les acteurs nationaux de la vie politique et socioéconomique, y compris la société civile, sont engagés dans un processus de coopération sans exclusive et de recherche du consensus, aboutissant à l'amélioration du fonctionnement des institutions publiques et de la gouvernance.	1.1.1. Le dialogue politique conduit à un consensus sur les réformes nécessaires et les prochaines étapes, notamment une représentation féminine suffisante.	Échéance de départ : décembre 2020 Nouvelle échéance : décembre 2022	Les acteurs politiques convergent actuellement sur la nécessité de réformes structurelles, mais ne parviennent pas à un consensus sur les dispositions transitoires ; aucun processus de dialogue global n'est en cours.	Les acteurs politiques poursuivent leurs efforts de dialogue en vue de trouver des solutions pour surmonter la crise politique, mais un consensus suffisamment large n'a pas encore été atteint.	
	1.2.1. Des dispositions transitoires et une feuille de route sont établies.	s.o.	Le Gouvernement est encore en place à titre intérimaire ; le mandat de la Chambre des députés et d'une partie du Sénat a expiré le 13 janvier 2020, tandis que les élections législatives prévues pour octobre 2019 ont été reportées.	Le gouvernement que dirige Ariel Henry, Premier Ministre, continue d'œuvrer en faveur du dialogue, en s'engageant auprès de groupes politiques, de syndicats, d'associations du milieu des affaires et d'acteurs de la société civile. Des discussions ont notamment eu lieu récemment avec des représentants du Groupe de Montana, afin de rechercher un compromis sur la voie à suivre.	







Objectif	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)	Situation au 1 ^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)	Tendance
	1.2.2. Adoption d'une nouvelle constitution pour Haïti.	s.o.	La Constitution de 1987 reste en vigueur. Les conditions politiques n'ont pas permis aux récentes initiatives de réforme constitutionnelle de progresser.	Bien qu'il existe un consensus sur la nécessité de réformer la Constitution, aucun accord n'a encore été trouvé sur la manière de procéder. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour parvenir à un large consensus sur la manière de mettre en œuvre la réforme constitutionnelle.	
	1.3.1. Adoption d'un nouveau cadre juridique électoral qui préserve les dispositions existantes relatives à la représentation des femmes.	Décembre 2020	Le Parlement est saisi du projet de loi électorale de novembre 2018, alors qu'un nouveau projet de texte doit être élaboré.	En dépit des efforts déployés par le Gouvernement pour réunir les conditions nécessaires à la tenue d'élections attendues de longue date, le calendrier du scrutin demeure incertain, tandis que la création d'un nouveau conseil électoral et l'adoption d'un cadre réglementant les élections restent en suspens.	
	1.4.1. L'investissement public en pourcentage des dépenses totales augmente de 5 % pour atteindre 3,91 % en 2019/20, corrigé de l'inflation, contre 3,72 % en 2018-2019.	Octobre 2020	L'investissement public représentait 3,72 % des dépenses totales en 2018/19.	L'investissement public a chuté à 3,67 % des dépenses totales pour la période allant d'octobre 2021 à janvier 2022.	
2 – Les institutions publiques, les collectivités locales, les organisations locales de la société civile et les organisations de jeunes et de femmes sont engagées dans des processus et programmes de consultation, de coopération et de prise de décision visant à réduire la violence de proximité, en particulier la violence liée aux gangs, les crimes sexuels et les crimes fondés sur le genre.	2.1.1. Adoption et mise en œuvre de la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion. Étapes : 1) élaboration de la stratégie nationale ; 2) adoption de la stratégie nationale ; 3) mise en œuvre de la stratégie nationale)	La stratégie est élaborée et adoptée avant la fin décembre 2020, et sa mise en œuvre commence en janvier 2021.	La Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion s'attelle actuellement à élaborer une stratégie nationale, avec le soutien du BINUH.	La stratégie nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion a été officiellement adoptée le 5 juillet 2021. Malgré les défis politiques entraînés par l'assassinat de l'ancien Président, les travaux du groupe de travail interministériel ont pu reprendre au niveau technique, grâce aux bons offices et au rôle mobilisateur de la mission. Le groupe de travail œuvre actuellement à la rédaction du programme national, en collaboration avec le BINUH, des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.	




<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 1^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	2.2.1. Nombre d'interventions et de projets locaux coordonnés par la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion dans les domaines de la réduction de la violence de proximité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.	Décembre 2020	Aucun projet.	Une évaluation à mi-parcours du programme interinstitutions mené par le PNUD, l'UNOPS, le FNUAP et le BINUH, réalisée en mars 2022, a mis en évidence des difficultés majeures en matière de mise en œuvre. Celles-ci tiennent en grande partie à la recrudescence des conflits dans certains quartiers précis, laquelle limite considérablement le champ d'action des organismes de l'ONU et de leurs partenaires locaux. Malgré ce contexte difficile, certains progrès ont été réalisés, notamment le lancement de travaux d'utilité publique à forte intensité de main-d'œuvre dans 12 communautés, qui a permis la création de 1 905 emplois au total (soit plus que l'objectif initial, qui était de 1 641), dont 36,2 % sont revenus à des femmes (contre un objectif initial de 30 %). Des activités de formation professionnelle spécialement destinées aux jeunes et aux femmes sont également organisées, et 156 nouveaux participants (dont 56 % de femmes) ont été sélectionnés pour assister à un cours sur l'esprit d'entreprise.	
	2.3.1. Adoption et application des lois et des cadres de mise en œuvre pertinents concernant la gestion des armes et des munitions. Étapes : 1) élaboration d'un nouveau projet de loi sur la gestion des munitions et des armes ; 2) établissement d'une base de référence nationale concernant les armes légères et de petit calibre ; 3) adoption d'une loi sur la gestion des munitions et des armes).	Décembre 2021	Un projet de loi sur la gestion des armes et des munitions a été approuvé par le Sénat mais doit encore être révisé avant de pouvoir être adopté.	À la suite du changement de gouvernement survenu en juillet 2021, le projet de loi sur les armes et les munitions est actuellement soumis à un nouvel examen, avec l'aide du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, du PNUD, du BINUH et du Gouvernement. 6 des 17 chapitres ont été examinés jusqu'à présent. En outre, le Bureau des affaires de désarmement et le Département des opérations de paix se sont associés au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le	




Objectif	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)	Situation au 1 ^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)	Tendance
	2.4.1. Un pourcentage du budget public est alloué à la prise en charge et à la protection intégrales des victimes de violence, dans le cadre d'une budgétisation tenant compte des questions de genre.	Décembre 2021	Aucun budget spécial n'a été alloué à la mise en œuvre du plan d'action national contre la violence fondée sur le genre.	<p>désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la réalisation d'une évaluation de base sur les armes légères et de petit calibre, à laquelle ils procèdent actuellement.</p> <p>La mise en œuvre du plan d'action national contre la violence fondée sur le genre ne fait toujours l'objet d'aucune allocation budgétaire spécifique. Cependant, des progrès ont été réalisés au sujet d'autres aspects de la budgétisation tenant compte des questions de genre. Une formation aux principes de cette budgétisation et à l'intégration de la question de la violence contre les femmes et les filles dans les lois de finances a ainsi été organisée à l'intention de 30 responsables techniques de 5 ministères et institutions, à savoir le Ministère de la planification et de la coopération externe, le Ministère de la justice et de la sécurité publique, la Police nationale d'Haïti, la Direction générale de la protection civile et l'Office de la protection du citoyen. Un guide méthodologique et une aide à l'encadrement ont par ailleurs été fournis afin d'aider les intéressés à élaborer des propositions de budget tenant compte des questions de genre, en veillant notamment à ce que des fonds soient alloués aux activités visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles.</p> <p>Un deuxième groupe de personnes représentant divers ministères et institutions étatiques bénéficiera d'activités de renforcement des capacités du même type en juin 2022.</p>	




<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 1^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	2.4.2. Le nouveau projet de cadre juridique relatif à la violence fondée sur le genre est adopté et appliqué, y compris la disposition visant à garantir le financement par l'État de la prévention de la violence fondée sur le genre et des interventions y afférentes.	Échéance de départ : décembre 2021 Nouvelle échéance : juin 2022	Le Sénat a adopté plusieurs articles du nouveau projet de cadre juridique relatif à la violence contre les femmes et les filles.	À l'appui du nouveau projet de cadre juridique relatif à la violence fondée sur le genre, des partenaires des Nations Unies fournissent à leurs interlocuteurs du Gouvernement une assistance technique afin de les aider à évaluer ledit cadre au regard des normes internationales pour l'élimination de la violence domestique et la protection des groupes marginalisés, et à élaborer de nouvelles politiques en conséquence. 30 responsables de 6 ministères clés ont bénéficié d'une formation, de même que plus d'une douzaine de fonctionnaires administratifs municipaux de rang supérieur. Ces travaux, qui ont débuté en 2021, devraient se poursuivre jusqu'en juin 2022.	
	2.4.3. Lancement et mise en œuvre du programme Spotlight.	Juin 2020	Le programme Spotlight a été approuvé le 17 décembre 2019.	La phase 1 du programme Spotlight est en cours. Entre autres résultats significatifs, ce programme a contribué à renforcer la capacité de 20 organisations de défense des droits des femmes et prestataires de services d'aide juridique à fournir un appui juridique de qualité à des survivantes de violence contre les femmes et les filles. Un guide des bonnes pratiques en matière d'assistance juridique aux femmes et aux filles victimes de violences de genre en Haïti a en outre été élaboré à l'intention des organisations de femmes, tandis qu'une campagne d'information sur le système d'aide juridique en Haïti a permis de renseigner 3 550 personnes, dont plus de 60 % de femmes et de filles.	






Objectif	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)	Situation au 1 ^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)	Tendance
	2.5.1. Réduction de 5 % de la criminalité de proximité dans les zones où la présence des autorités de l'État est réduite et dans les secteurs à problèmes recensés, notamment Cité Soleil, Martissant, La Saline, Croix-des-Bouquets et Bel-Air (secteurs pilotes). Cibles : Cité Soleil : 8,55 cas par mois ; Martissant : 9,5 cas par mois ; La Saline : 2,85 cas par mois ; Croix-des-Bouquets : 22,8 cas par mois ; Bel-Air : 3,8 cas par mois.	Décembre 2020	Décembre 2019 : Cité Soleil : 9 cas ; Martissant : 10 cas ; La Saline : 3 cas ; Croix-des-Bouquets : 24 cas ; Bel-Air : 4 cas.	Le BINUH n'est plus en mesure de surveiller cet indicateur.	
3 – La police nationale, les services pénitentiaires, la justice et les institutions de lutte contre la corruption sont régis par des cadres juridiques et des cadres de gestion améliorés et contrôlés par des organes de supervision.	3.1.1. Au moins 7 % du budget national est affecté à la police nationale, à chaque exercice.	Décembre 2020	6,6 % du budget national est alloué à la police nationale, ce taux étant resté inchangé depuis 2017.	D'après un décret budgétaire en date du 16 mai 2022, le Gouvernement a alloué 7,92 % du budget de l'État à la Police nationale d'Haïti pour l'exercice 2021-22, contre 7,7 % pour l'exercice 2020-21.	
	3.2.1. Un bureau régional opérationnel de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti est établi à Cap-Haïtien.	Décembre 2020	Le bureau régional de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti n'est pas encore opérationnel.	Le bureau régional de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti établi à Cap-Haïtien a été inauguré le 30 novembre 2020 et est entré en activité en décembre 2020. Entre les mois de décembre 2020 et décembre 2021, 99 dossiers ont été ouverts et 15 ont été clôturés et envoyés au bureau de l'Inspection centrale, à Port-au-Prince. Des affaires en lien avec 4 officiers de police ont été transférées au parquet pour mise en accusation.	

Objectif	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)	Situation au 1 ^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)	Tendance
	3.2.2. Adoption d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption.	Décembre 2021	La stratégie nationale de lutte contre la corruption (2009-2019) est arrivée à son terme ; aucune nouvelle stratégie nationale n'a été élaborée en la matière.	Le gouvernement qui a pris ses fonctions le 20 juillet 2021 n'a pas encore indiqué avoir l'intention d'adopter une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption.	
	3.3.1. Augmenter le ratio d'agents de police par habitant à 1,40 agent pour 1 000 habitants.	Décembre 2021	1,33 agent pour 1 000 habitants.	Au 30 avril 2022, la police nationale comptait un effectif de 15 459 agents, dont seulement 12 800 étaient en service. Par conséquent, le ratio s'élève actuellement à 1,28 policier pour 1 000 habitants, ce nombre tombant à 1,06 si l'on ne considère que les agents en service.	
	3.3.2. Augmenter le pourcentage de femmes au sein de la police de sorte qu'il atteigne les 11 %.	Décembre 2021	10,5 % des membres de la Police nationale d'Haïti sont des femmes.	Au 30 avril 2022, les femmes comptaient pour 11,06 % des effectifs de la police (1 711 femmes pour un effectif total de 15 459 agents).	
	3.3.3. Des bureaux d'aide judiciaire ont été créés et sont opérationnels dans 13 juridictions.	Décembre 2021	Aucun bureau d'aide judiciaire n'a encore été créé en vertu de la nouvelle loi sur l'assistance légale.	1 bureau d'aide judiciaire supplémentaire a été créé à Port-au-Prince en mars 2022, ce qui porte à 8 le nombre total de bureaux de ce type qui sont opérationnels.	
	3.4.1. 6 prisons sont certifiées conformes aux normes internationales.	Décembre 2021	4 prisons étaient certifiées conformes en juillet 2019.	8 prisons supplémentaires ont été visitées entre septembre 2021 et avril 2022. Celles-ci ne remplissaient cependant pas les critères pour être certifiées conformes aux normes internationales.	
	3.5. D'ici 2020, un maximum de 70 % de détenus sont en détention provisoire (données ventilées par genre et par âge).	Décembre 2020	Entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2019, 75 % des détenus étaient en détention provisoire.	Au 19 mai 2022, 82,55 % des détenus étaient en instance de jugement (9 399 sur 11 386 prisonniers), le taux d'occupation des cellules atteignant 284,2 %. On comptait parmi ces personnes 404 femmes, 241 garçons et 18 filles.	


<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 1^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
4 – Les institutions publiques, en collaboration avec une institution nationale indépendante de promotion et de protection des droits humains (l'Office de la protection du citoyen) et des organisations de la société civile, œuvrent à la protection et à la promotion des droits humains, des libertés fondamentales et des droits des femmes et de l'égalité des genres, s'assurent que ces droits et libertés sont respectés et veillent à ce que les auteurs de violations des droits humains répondent de leurs actes.	4.1.1. Un plan d'action national visant l'application des recommandations acceptées par le Gouvernement, en particulier celles qui ont été formulées à l'issue de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, est adopté et 50 % des recommandations sont progressivement mises en œuvre par le Gouvernement, y compris concernant les questions de genre.	Décembre 2021	Le plan d'action 2019-2021 visant l'application des recommandations formulées à l'issue de l'Examen périodique universel de 2016 pour Haïti n'a pas encore été approuvé par l'exécutif.	Le plan d'action national visant l'application des recommandations en matière de droits humains, notamment celles qui ont été formulées à l'issue de l'Examen périodique universel de 2016 du Conseil des droits de l'homme, a été adopté, mais il n'a pas encore été approuvé par le Gouvernement haïtien, malgré le soutien apporté par le BINUH.	
	4.2.1. La stratégie nationale de l'Office de la protection du citoyen pour la période 2019-2024 est progressivement mise en œuvre et tient dûment compte des questions de genre.	Décembre 2021	Aucune mesure n'a encore été prise pour appliquer la stratégie.	La stratégie nationale de l'Office de la protection du citoyen pour la période 2021-2022 est appliquée à 40 %, s'agissant notamment d'objectifs relatifs à la prise en compte des questions de genre.	
	4.3.1. Nombre de jugements prononcés pour des affaires de violation grave des droits de la personne ou d'atteinte à ces droits.	Décembre 2021	À l'époque de la MINUJUSTH, environ 77 % des affaires faisaient l'objet d'enquêtes et 12 % de poursuites. Sur les 12 % d'affaires faisant l'objet de poursuites, toutes sont encore en cours de procès, de sorte qu'aucune décision judiciaire n'a pour l'instant été prise.	D'août 2021 à mars 2022, la mission a signalé 71 cas de violations des droits humains commises par des policiers. Toutes les enquêtes entamées par l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sont encore en cours. L'Inspection n'a cependant mené des enquêtes que dans 11 cas. 6 affaires ont par ailleurs été transférées au parquet.	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 1^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
5 – Les institutions publiques, les autorités locales et le secteur privé ouvrent des perspectives d’emploi décent aux jeunes, aux femmes et aux personnes issues de groupes vulnérables, notamment en leur offrant des emplois ou un enseignement général ou professionnel, contribuant ainsi à répondre aux revendications d’ordre socioéconomique et à lutter contre les facteurs d’instabilité et d’inégalité.	4.4.1. Publication de 10 rapports par des organisations locales de la société civile spécialisées dans la surveillance des violations des droits humains, notamment s’agissant des questions de genre.	Décembre 2021	Au cours des deux ans du mandat de la MINUJUSTH, 47 rapports ont été publiés par des organisations de la société civile.	26 rapports ont été publiés par des organisations locales de la société civile spécialisées dans la surveillance des violations des droits humains, notamment s’agissant des questions de genre.	
	5.1.1. L’industrie textile emploie 63 000 personnes.	Décembre 2021	L’industrie textile emploie actuellement 54 000 personnes.	En mars 2022, l’industrie textile emploie 56 410 personnes.	
	5.2.1. Au moins deux mesures sont adoptées par les autorités nationales et locales pour encourager l’intégration des femmes dans les chaînes de haute valeur dans l’agriculture durable.	Décembre 2021	Aucune mesure n’a été adoptée.	Le 3 février 2022, la Banque centrale (Banque de la République d’Haïti) a lancé un fonds de garantie pour les femmes entrepreneuses afin que davantage de femmes souhaitant développer des entreprises, notamment dans le domaine de l’agriculture durable, aient accès à un financement. L’amélioration de l’accès des femmes au crédit contribuera à réduire leur vulnérabilité et à soutenir l’investissement dans le développement de leurs compétences et leur éducation.	

Objectif	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)	Situation au 1 ^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)	Tendance
	5.3.1. Les autorités haïtiennes conçoivent et mettent en œuvre un programme de réformes économiques et fiscales, en collaboration avec les institutions financières internationales concernées.	Décembre 2021	Haïti est actuellement incapable de s'engager dans des réformes économiques en raison de l'absence de gouvernement ratifié par le Parlement.	Le Fonds monétaire international examine avec les autorités la possibilité d'un programme de référence de 12 mois. Ce programme appuierait le renforcement des capacités et les efforts déployés pour réduire l'inflation et augmenter la croissance, et contribuerait à consolider les cadres de politique budgétaire et monétaire, à continuer de remédier aux faiblesses de la gouvernance et à lutter contre la corruption. Il permettrait de lancer un cycle vertueux visant à réduire la domination budgétaire tout en faisant la place à des dépenses indispensables en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale, d'infrastructures et de sécurité. Il est essentiel de faire avancer les réformes pour réduire des niveaux de pauvreté déjà élevés, qui ont été exacerbés par une recrudescence de la violence liée aux gangs au cours des 6 derniers mois.	
6 – Les institutions publiques sont renforcées de sorte à pouvoir mettre en œuvre des politiques et programmes visant à offrir des services de base de qualité aux collectivités les plus mal desservies et à renforcer la résilience du pays face aux risques climatiques, y compris par des mesures de gestion des catastrophes et d'atténuation des risques.	6.1.1. Exécution du cinquième recensement de la population et des logements en Haïti, dont une deuxième phase consacrée à la promotion d'une culture du recours aux données statistiques et au renforcement du système statistique national.	Décembre 2021	Toutes les activités de préparation du dénombrement principal dans le cadre de l'exercice de recensement, y compris la cartographie, le recensement pilote et l'acquisition de matériel, ont été menées à bien.	La phase préparatoire du recensement est terminée, ne laissant que la phase de dénombrement, dont l'exécution exige le maintien d'un environnement sûr et paisible pendant au moins 3 mois. L'instabilité des conditions de sécurité ayant entraîné des retards dans le lancement de cette seconde phase, il est possible que certaines des activités préparatoires ayant d'ores et déjà été menées à bien doivent être revues et ajustées une fois le dénombrement autorisé.	
	6.2.1. Porter à 79 % la proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée.	Juillet 2023 ^a	73,4 % de la population utilisent actuellement une source d'eau améliorée.	Pas de changement au 10 août 2020.	

Objectif	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)	Situation au 1 ^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)	Tendance
	6.2.2. 15 % de la population en zone rurale et 2 % de la population en zone urbaine pratiquent la défécation en plein air.	Juillet 2023 ^a	Population rurale : 36 % Population urbaine : 10 %.	Pas de changement au 10 août 2020.	
	6.3.1. 30 % de la population fait face à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/Crise aiguë).	Décembre 2021	35 % de la population fait actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/Crise aiguë).	45 % de la population fait actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/Crise aiguë).	
	6.4.1. 397 décès (mortalité maternelle) pour 100 000 naissances vivantes.	Juillet 2023 ^a	529 pour 100 000 naissances vivantes, selon l'enquête de 2017 du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires.	Pas de changement au 10 août 2020.	
	6.4.2. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est de moins de 81 pour 1 000 naissances vivantes.	Juillet 2023 ^a	81 pour 1 000 naissances vivantes selon l'enquête de 2017 du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires.	Pas de changement au 10 août 2020.	
	6.5.1. 11 centres d'urgence opérationnels (1 national, 10 départementaux).	Décembre 2021	11 centres ont été créés, mais aucun d'entre eux n'est doté d'une capacité améliorée de coordination des interventions en cas de catastrophe (« capacité améliorée » signifiant que le personnel a reçu une formation à la gestion et que des équipements et des outils essentiels ont été mis en place, y compris un plan d'urgence normalisé et un manuel des opérations consolidé).	Au cours des 2 derniers trimestres de 2021, les 10 centres d'urgence opérationnels départementaux ont été équipés de systèmes d'énergie solaire photovoltaïque et ont reçu des trousseaux de premiers secours adaptés au genre pour la gestion des urgences. 4 centres, dont le centre national, ont reçu du matériel de coordination, de communication et d'intervention à utiliser lorsque des opérations de sauvetage s'imposent. 3 centres départementaux de la péninsule Sud et le centre national ont bénéficié d'un soutien logistique important après le tremblement de terre du 14 août 2021,	

Objectif	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)	Situation au 1 ^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)	Tendance
	6.6.1. Piste 1 : taux d'incidence des cas suspects de choléra inférieur à 0,01 pour 1 000 habitants (cible du plan national d'élimination pour 2022).	Échéance de départ : décembre 2022 Nouvelle échéance : février 2022 3 ans sans aucun cas détecté	Taux d'incidence de 0,06 pour 1 000 habitants.	<p>afin de pouvoir mieux gérer les interventions d'urgence.</p> <p>Afin de renforcer davantage le cadre général sur lequel reposent les interventions d'urgence, le manuel de fonctionnement du Secrétariat permanent de gestion des risques de désastre a été révisé et est en cours de préparation pour approbation finale. On s'attelle en outre actuellement à organiser la tenue, au niveau national, de 3 exercices de simulation, qui devraient permettre de réviser les protocoles, procédures et plans d'intervention nationaux ayant trait à la gestion des risques majeurs, notamment les tremblements de terre, les tsunamis, les inondations et les mouvements de terrain.</p> <p>Cela fait plus de 3 années consécutives qu'aucun cas de choléra confirmé en laboratoire n'a été signalé en Haïti. Toutefois, le fait de déclarer officiellement le pays exempt de choléra est un processus technique dont la responsabilité incombe au Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra, lequel est basé à Genève et dépend de l'Organisation mondiale de la Santé. Durant les semaines et les mois à venir, les autorités haïtiennes, profitant du soutien des Nations Unies, collaboreront avec le Groupe spécial pour examiner les données, revoir les plans d'urgence, consigner les enseignements tirés et assurer l'efficacité et la robustesse des systèmes de surveillance épidémiologique.</p>	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 1^{er} avril 2022 (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	6.6.2. Piste 2 : 20 projets locaux mis en œuvre dans les zones touchées par le choléra.	Décembre 2020	5 projets ont été menés à bien en 2019 dans le cadre d'une initiative pilote. En ce qui concerne les 20 projets locaux, qu'il est prévu de mettre en œuvre dans le cadre d'une initiative à plus grande échelle, 18 communautés ont terminé les consultations visant à définir les projets, tandis que 2 communautés doivent encore entamer des consultations.	Au cours des 2 derniers trimestres de 2021, 37 consultations ont été menées auprès des communautés des 5 zones concernées par la mise en œuvre des projets. 5 plateformes communautaires ont par ailleurs été créées pour faciliter la mise en œuvre de 41 microprojets potentiels sélectionnés par la population. 7 accords visant l'exécution de microprojets axés sur la fourniture de services sociaux de base, en matière notamment d'éducation et d'accès à l'électricité et à l'eau potable, sont en cours de négociation.	

^a Résultats basés sur la publication des statistiques issues de l'Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services, qui intervient tous les cinq ans. Des mises à jour intermédiaires seront fournies sur la base d'autres sources.